

Informations sur la durabilité

Les présentes informations concernent la gestion de patrimoine centralisée proposée par Delen Private Bank Luxembourg et sont fournies conformément aux articles 23 et suivants des normes techniques d'exécution du SFDR¹.

Table des matières

1. Résumé	2
2. Pas d'objectif d'investissement durable.....	2
3. Caractéristiques écologiques ou sociales du produit financier	2
4. Stratégie d'investissement	3
5. Part des investissements	4
6. Suivi des caractéristiques écologiques ou sociales	4
7. Méthodologie	5
8. Sources et traitements des données.....	5
9. Limites au niveau des méthodes et des données	5
10. Due diligence	6
11. Politique d'engagement	6

¹ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

1. Résumé

Dans le cadre de l'exécution de son service d'investissement de gestion de patrimoine discrétionnaire, Delen Private Bank Luxembourg tiendra compte des risques afférents à la durabilité. La Banque est en effet convaincue que l'attention portée à ces risques contribue d'une part au développement durable de l'individu et de la société, et se traduit d'autre part par la création de valeur à long terme. Les risques de durabilité sont des événements ou des circonstances liés à l'écologie, à la justice sociale ou à la gouvernance qui, s'ils se produisent, entraînent un impact négatif sur la valeur économique d'un investissement.

Le Groupe Delen Private Bank fait appel au fournisseur de données *Sustainalytics* pour identifier et mesurer les risques de durabilité au niveau de l'entreprise. Un score de risques ESG est déterminé en fonction des risques identifiés et de la capacité d'une entreprise à les contrôler. Ce score tient compte de l'importance des risques pour les entreprises en question.

Ce score – et l'analyse détaillée sur laquelle il repose – permet de se faire une idée précise des risques et des opportunités de tout investissement envisagé. Il constitue, avec l'analyse financière et qualitative de l'entreprise, la base de toute prise de décision en matière d'investissement.

Nous cherchons également à maîtriser les risques de durabilité à long terme en agissant en tant qu'actionnaire actif par l'intermédiaire de notre société de gestion, en collaboration avec d'autres investisseurs, et en engageant un dialogue sur les problématiques liées à la durabilité avec les entreprises de notre portefeuille. Nous exerçons, si nécessaire, nos droits de vote aux assemblées des actionnaires, et toujours en accord avec notre politique d'engagement.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, Delen Private Bank Luxembourg promeut des caractéristiques écologiques ou sociales, sans pour autant s'être fixé un objectif d'investissement durable.

2. Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques écologiques ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

3. Caractéristiques écologiques ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et sociales sont pleinement intégrées dans le processus d'investissement de la manière suivante :

- L'application d'une politique d'exclusion pour filtrer les investissements et contrôler les investissements existants. Ceux qui ne sont pas conformes à nos valeurs fondamentales sont écartés. Les caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte ici. Par exemple, les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits humains, l'environnement et la corruption, n'ont pas leur place dans nos portefeuilles. Il en va de même pour les entreprises qui fabriquent des armes controversées. Pour toutes ces décisions, les équipes de gestion Cadelux s'appuient sur les données de *Sustainalytics*.
- L'intégration de paramètres non financiers liés à l'écologie, à la responsabilité sociale et à la bonne gouvernance tout au long du processus d'investissement. La Banque est en effet convaincue qu'une entreprise qui ne consacre pas une attention (suffisante) à ses risques dans les domaines ESG s'expose à des difficultés à l'avenir. Les entreprises qui tiennent compte des risques ESG et tentent de les gérer font quant à elles preuve d'une vision à long terme, qui s'inscrit parfaitement dans la philosophie de gestion de Delen Private Bank Luxembourg. Concrètement, les équipes de gestion de Cadelux utilisent les données fournies par *Sustainalytics*, telles que : les scores de risque ESG, des informations sur les controverses auxquelles sont mêlées les entreprises et des informations sur la durabilité des activités des entreprises.

- Le dialogue actif engagé avec les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles investissent (engagement). Alors que l'intégration de paramètres non financiers offre une visibilité sur la gestion des risques ESG par le passé, l'engagement peut anticiper les problématiques ESG à venir. Le Groupe Delen Private Bank collabore sur ce plan avec *Federated Hermes EOS*, un partenaire qui interpelle les entreprises concernées sur une multitude de questions liées à la durabilité, toujours en mettant l'accent sur l'importance stratégique de la problématique pointée du doigt. Dans les secteurs de l'énergie et des services publics par exemple, la priorité ira à la fixation d'objectifs liés à la réduction des émissions. Dans les secteurs de la consommation et de l'industrie, nous examinerons d'un œil critique les aspects liés à l'économie circulaire et aux droits humains.

4. Stratégie d'investissement

Delen Private Bank Luxembourg mène une politique de gestion de patrimoine responsable. La société de gestion Cadelux assurent la mise en œuvre de la politique d'investissement par le biais des différents fonds profilés. La gestion individuelle des actifs et la stratégie d'investissement qui y est associée sont assurées à travers ces fonds profilés.

Des caractéristiques environnementales ou sociales sont intégrées dans la politique de durabilité de Cadelux via:

- la politique d'exclusion ;
- la prise en considération de paramètres non financiers ;
- la politique d'engagement ;
- l'évaluation de la bonne gouvernance ; et
- l'évaluation du respect de la méthodologie de sélection dans le cadre du processus d'investissement.

Les risques de durabilité sont identifiés, gérés et contrôlés dans le cadre du processus de prise de décision en matière d'investissement. La politique de durabilité vise à atténuer ou réduire l'impact des risques identifiés en la matière.

L'intégration des risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement de la société de gestion est reflétée dans sa politique de durabilité. Comme évoqué plus haut, la politique de durabilité de Cadelux se compose d'une politique d'exclusion, d'une politique d'engagement et d'une politique d'intégration.

La politique d'exclusion permet de contrôler les investissements pour créer une sélection filtrée et exclure les risques de durabilité à court terme du compartiment concerné. Lorsqu'un risque de durabilité à court terme se concrétise, il peut avoir un impact négatif réel considérable sur la valeur des investissements du compartiment en question. Citons par exemple les amendes infligées aux entreprises pour non-respect de la législation environnementale et la perte de réputation qui en découle.

La politique d'exclusion définit des critères contraignants sur la base desquels la société de gestion doit décider d'exclure ou non un investissement du compartiment concerné. Cette dernière a recours au screening négatif pour exclure entre autres les fabricants d'armes controversées, y compris des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel, des sous-munitions et/ou des munitions inertes et des blindages à base d'uranium appauvri ou de tout autre uranium industriel, ainsi que les producteurs de tabac. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies sont elles aussi écartées. En ce qui concerne les émetteurs publics, la décision d'exclusion repose sur les éventuelles sanctions prises par les Nations Unies à leur encontre. Il s'agit dans chaque cas de critères contraignants.

Le gestionnaire s'appuie sur des données spécialisées provenant d'agences d'analyse ESG et de notation indépendantes telles que *Sustainalytics*. Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'exclusion de Cadelux sur la page <https://www.cadelux.lu/fr-lu/documents-divers>.

La société de gestion Cadelux ont recours à leur politique « d'engagement » pour atténuer, limiter ou maîtriser les risques de durabilité à moyen et long terme qui ont été identifiés le cas échéant.

La politique d'engagement repose sur le principe de l'actionnariat actif, qui prévoit la possibilité d'engager le dialogue avec l'entreprise dans laquelle on investit via le compartiment concerné. Elle vise à exercer une influence positive sur les entreprises dans le domaine de la durabilité. Le terme « engagement » fait référence au dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et les entreprises dans lesquelles chaque compartiment investit. Notre gestionnaire collabore à cette fin avec un prestataire de services externe pour définir les thèmes prioritaires en matière de durabilité et les intégrer au dialogue. La société de gestion et le prestataire de services dialoguent avec les entreprises concernées. Lorsqu'un émetteur ne respecte pas ses engagements dans un délai raisonnable, ou si l'entreprise se trouve confrontée à d'autres problèmes, le gestionnaire et/ou le prestataire de services externe prennent contact avec la Direction de cette dernière et l'informent de la nécessité de corriger le tir. Au final, les progrès enregistrés par l'entreprise concernée dans les efforts de gestion auront un impact bénéfique sur son score fondamental, et par conséquent, sur la volonté de notre gestionnaire de maintenir, de réduire ou de quitter les positions d'investissement en question. Le droit de vote aux assemblées générales peut lui aussi être utilisé pour approuver ou au contraire rejeter certains choix stratégiques dans les entreprises en portefeuille. Dans le cas d'un émetteur public, l'engagement consiste davantage en des « réactions aux consultations publiques ». Nous nous penchons sur des questions telles que les codes de gouvernance d'entreprise, les ambitions climatiques, les directives et les règlements en collaboration avec notre prestataire de services externe. L'évaluation de ces critères non contraignants est laissée à l'appréciation de la société de gestion, qui s'appuie ici sur sa politique d'engagement. Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d'engagement et de vote sur la page <https://www.cadelux.lu/fr-lu/documents-divers>.

La politique d'intégration contraignante garantit que des paramètres non financiers soient également repris dans le processus de prise de décision en matière d'investissement.

La bonne gouvernance est examinée de deux manières : tout d'abord, les contrevenants flagrants à la bonne gouvernance, identifiés via l'analyse de la conformité au Pacte mondial des Nations Unies, sont exclus du portefeuille au titre de notre politique d'investissement (voir la politique d'exclusion).

La bonne gouvernance est par ailleurs incluse comme paramètre dans le processus d'investissement via nos démarches d'intégration et d'engagement. Si ces efforts n'aboutissent pas, la société de gestion décide de ne pas investir dans l'entreprise concernée.

La société de gestion évalue le respect de la méthodologie de sélection dans le cadre du processus d'investissement.

5. Part des investissements

Nous renvoyons ici au document « Informations précontractuelles relatives à la transparence de l'intégration des risques de durabilité », disponible sur la page <https://www.delen.bank/fr-lu/informations-juridiques>.

6. Suivi des caractéristiques écologiques ou sociales

Nous contrôlons régulièrement si nos portefeuilles répondent toujours à la politique d'exclusion. Ce contrôle est effectué dans *Factset* à l'aide de données provenant de *Sustainalytics*. Les entreprises affichant des scores très élevés (> 40) sont exclues d'office de l'univers d'investissement. Les entreprises qui se trouvent déjà dans le portefeuille et dont le score oscille entre 20-30 (moyen) et 30-40 (élevé) font l'objet d'un suivi plus attentif. *Sustainalytics* ajuste régulièrement ses scores, ce qui nous donne un aperçu de la dynamique ESG des entreprises. Si Cadelux s'aperçoit qu'un score évolue dans la mauvaise direction sur le court terme, elle peut procéder à une analyse plus poussée, avant de décider éventuellement de remplacer l'entreprise en question par une autre du même secteur.

Sustainalytics fournit également des mises à jour complètes sur les controverses auxquelles les entreprises sont mêlées. Notre fournisseur de données évalue ici la gravité de la controverse, ainsi que le sentiment sur les perspectives qui l'accompagnent. Bien que ces informations soient incluses dans le score de risques ESG, il est utile de les examiner séparément. EOS est contactée en fonction de la controverse, afin d'obtenir des informations sur l'existence ou non d'un dialogue continu sur la problématique identifiée.

7. Méthodologie

La société de gestion utilise des méthodologies et des bases de données spécifiques qui comprennent des données environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) provenant de bureaux d'études externes, ainsi que les résultats de ses propres analyses. Plus précisément, dans le cadre de l'exécution de sa politique de durabilité, la société de gestion fait appel à une agence d'évaluation externe qui attribue systématiquement un score de risque pour chacun des différents risques de durabilité identifiés auxquels les entreprises détenues en portefeuille sont exposées.

Selon sa méthodologie, les risques sont répartis en risques de durabilité « gérables » et « non gérables ». Dans la première catégorie, une distinction est à nouveau établie entre ceux qui sont effectivement gérés et ceux qui ne le sont pas encore. Le niveau du score de risques (ci-après le « score ESG ») est déterminé par les risques de durabilité non gérés et non gérables identifiés pour les entreprises respectives.

La méthodologie est décomposée en fonction des différents secteurs identifiés, puis appliquée individuellement à chaque entreprise. Chaque entreprise se voit ainsi attribuer un score ESG qui tient compte des particularités de son secteur d'activités. Les scores sont repris dans l'analyse des investissements. Ils déterminent – avec d'autres risques – si et dans quelle mesure un investissement particulier sera effectué ou non. Vous trouverez des explications plus détaillées sur la méthodologie en vous rendant sur la page <https://www.cadelam.be/fr-be/documents-divers>.

8. Sources et traitements des données

Delen Private Bank Luxembourg utilise des données fournies par la société de gestion Cadelux, Sustainalytics et Hermes EOS.

Delen Private Bank Luxembourg et Cadelux dialoguent fréquemment pour discuter de leurs observations et garantir la qualité des données échangées.

Les données sont traitées dans des tableaux de bord sous *Factset*. Elles fournissent une vue d'ensemble des caractéristiques non financières du portefeuille et des entreprises individuelles, et servent de base à la prise de décisions d'investissement.

9. Limites au niveau des méthodes et des données

Les données fournies peuvent présenter des limitations pour certaines variables liées à la durabilité. Ces limitations peuvent se manifester sous différentes formes :

- Des données sont manquantes, car elles ne font pas partie de l'offre du fournisseur de données. Certaines entreprises échappent au radar de *Sustainalytics*. La conséquence sur les portefeuilles demeure limitée, étant donné que l'univers du fournisseur de données comporte quoi qu'il en soit plus de 10 000 entreprises.
- Des données sont de pures estimations (par *Sustainalytics*), car les données sous-jacentes n'ont pas été publiées par les entités concernées. Ce cas de figure se présente généralement pour les petites entreprises et n'a que peu d'incidence sur nos portefeuilles, le choix s'orientant principalement sur des entreprises à forte capitalisation boursière. Tant pour les risques ESG (voir la méthodologie de calcul des scores ESG) que pour les données sur le CO2 (calcul des données sur les émissions de carbone), *Sustainalytics* utilise des méthodologies éprouvées pour faire des estimations.
- Les données rapportées ne sont pas cohérentes en raison de l'absence d'une méthodologie standardisée. C'est le cas pour le CO2, par exemple : différentes méthodes de calcul peuvent donner des résultats différents.
- Delen Private Bank Luxembourg est consciente du fait que ces données sont fournies par une seule partie, ce qui peut constituer en soi une limitation. Cette partie a été choisie par la Banque après un processus de due diligence qui a porté sur la méthodologie, l'univers, l'étendue des données (score, données sur le chiffre d'affaires, données sur le CO2, etc.), la disponibilité des données et la facilité d'utilisation. Les services de notre fournisseur de données sont implicitement évalués en permanence.

par leur utilisation intensive. S'il s'avère que les données et les services du partenaire actuel ne sont plus concluants, la Banque peut décider de relancer le processus de sélection d'un fournisseur.

10. Due diligence

Le contrôle de due diligence effectué sur les actifs sous-jacents consiste en un screening positif au cours duquel nous évaluons le potentiel d'engagement et ensuite les incidences négatives. L'objectif est de visualiser les impacts sur l'homme et l'environnement et la conformité aux normes minimales du Groupe Delen Private Bank, au principe « *do no significant harm* », ainsi que toute incidence négative spécifique au secteur. Évaluer l'influence de facteurs externes de durabilité sur les investissements du Groupe Delen Private Bank permet de définir des risques potentiels de durabilité, tels que le risque physique/social et le risque de transition. L'impact, le risque et le rendement sont pris en compte dans chaque scénario d'investissement. Une politique et un processus de due diligence sont en place pour garantir que toutes les étapes nécessaires de ce contrôle préalable sont suivies avant de prendre la décision d'investir. Le processus de due diligence implique par ailleurs des contrôles des principaux risques opérationnels et financiers.

11. Politique d'engagement

L'engagement fait référence au dialogue continu et constructif entre l'investisseur et ses participations. L'objectif est double : un rendement financier et une amélioration durable pour l'homme, l'environnement et la société. L'engagement va donc un peu plus loin que l'exclusion : il vise à exercer une influence positive sur la politique des entreprises.

Notre société de gestion a recours à sa politique « d'engagement » pour atténuer, limiter ou maîtriser les risques de durabilité à moyen et long terme qui ont été identifiés le cas échéant. Delen Private Bank Luxembourg garde un œil attentif sur l'exécution de cette politique d'engagement par Cadelux.

La politique d'engagement repose sur le principe de l'actionnariat actif, qui prévoit la possibilité d'engager le dialogue avec l'entreprise dans laquelle on investit via le compartiment concerné. Elle vise à exercer une influence positive sur les entreprises dans le domaine de la durabilité. Le terme « engagement » fait référence au dialogue continu et constructif entre le gestionnaire et les entreprises dans lesquelles chaque compartiment investit. Notre gestionnaire collabore à cette fin avec un prestataire de services externe, en l'occurrence *Hermès EOS*, pour définir les thèmes prioritaires en matière de durabilité et les intégrer au dialogue. La société de gestion et le prestataire de services dialoguent avec les entreprises concernées.

Lorsqu'un émetteur ne respecte pas ses engagements dans un délai raisonnable, ou si l'entreprise se trouve confrontée à d'autres problèmes, le gestionnaire et/ou le prestataire de services externe prennent contact avec la direction de cette dernière et l'informent de la nécessité de corriger le tir. Pour finir, les progrès enregistrés par l'entreprise concernée dans les efforts de gestion auront un impact bénéfique sur son score fondamental, et par conséquent, sur la volonté de notre gestionnaire de maintenir, de réduire ou de quitter les positions d'investissement en question.

Le droit de vote aux assemblées générales peut lui aussi être utilisé pour approuver ou au contraire rejeter certains choix stratégiques dans les entreprises en portefeuille. Dans le cas d'un émetteur public, l'engagement consiste davantage en des « réactions aux consultations publiques ». Nous nous penchons sur des questions telles que les codes de gouvernance d'entreprise, les ambitions climatiques, les directives et les règlements en collaboration avec notre prestataire de services externe. L'évaluation de ces critères non contraignants dépend de l'appréciation de la société de gestion.

La collaboration sur les plans de l'environnement, de la société et de la bonne gouvernance est renforcée. Il existe une stratégie claire et une communication ouverte dans ces trois domaines :

- Environnement : conformer les modèles économiques aux accords climatiques de Paris. À cet effet, les membres des Nations Unies s'engagent à limiter le réchauffement climatique à maximum 2 °C et à s'attaquer de manière radicale à la pollution de l'air, de la terre et de l'eau.

DELEN

PRIVATE BANK

LUXEMBOURG

- Société : dialoguer avec les entreprises dont les chaînes d’approvisionnement sont mondiales. Les collaborateurs d'une entreprise constituent eux aussi une partie prenante clé.
- Bonne gouvernance : fixer les contrôles et les équilibres organisationnels d’une entreprise. Par exemple, un conseil d’administration qui fonctionne bien et un juste équilibre entre la rémunération et la création de valeur durable créent les bonnes impulsions pour des prises de décisions ciblées.

Vous trouverez de plus amples informations sur la politique d’engagement et de vote sur la page <https://www.cadelux.lu/fr-lu/documents-divers>.